

## 1. Les journalistes

---

En 2015, la Belgique compte 5535 journalistes professionnels agréés. 2653 d'entre eux sont agréés dans le rôle néerlandophone et 2882 dans le rôle francophone. A noter qu'un nombre important de correspondants étrangers (590) choisissent le rôle francophone, pour des questions de langue.

Les journalistes stagiaires sont au nombre de 436. Du côté francophone, on en recense 144, dont 68 ont été admis en 2015.

En 2015, 79 candidats ont été admis au titre de journaliste professionnel, soit 12 de moins qu'en 2014. Parmi ceux-ci, 45 étaient déjà stagiaires AJP et 2 avaient précédemment une carte T.

L'AJP compte également des membres étudiants (75), correspondants de presse (27) et honoraires (78).

Fin 2015, l'AJP comptait au total 2053 membres, toutes catégories confondues.

Parmi les journalistes professionnels, le taux d'affiliation est de 75.5%. Le graphique suivant permet de voir l'évolution du taux d'affiliation sur les 5 dernières années.

Le graphique suivant permet de visualiser le taux d'affiliation par tranche d'âge (93 % de membres dans la catégorie des moins de 30 ans, 76 % dans la catégorie des 60-69 ans).

Il permet de conclure que le taux d'affiliation chez les jeunes journalistes est plus élevé qu'en fin de carrière.

## 2. L'équipe et le conseil de direction

---

Elu en février 2015, le **Conseil de direction** s'est réuni tous les mois, sauf en période estivale où le Bureau exécutif a pris le relais. Le Conseil a travaillé sur une note de priorités pour sa « législature » : s actions ciblées pour les jeunes, les femmes, les indépendants ; visibilité accrue de l'AJP ; travail continu pour la qualité de l'information. Le **Conseil est assisté dans ses tâches par une équipe** de 8 personnes salariées (7,1 ETP). Trombinoscope et présentation ici : <http://www.ajp.be/equipe/>. Quelques changements sont intervenus dans la composition de l'équipe en 2015 : Diane Hubert (ancienne assistante de direction de l'IDJ) a été engagée à temps plein en remplacement de deux congés de maternité. Son contrat a ensuite été prolongé : Diane est en charge d'AJPro, fonction qui était précédemment celle d'Amandine Degand, qui a quitté l'AJP pour travailler à temps plein à l'Ihecs.

### 3. La Maison des Journalistes

---

Troisième année complète à la rue de la Senne. Pour rappel, l'AJP et la VVJ sont propriétaires chacune pour un quart de la « [Maison des journalistes](#) », et la SAJ pour moitié.

La « Maison des journalistes » est aussi le siège des Commissions d'agrément et de l'Association des journalistes européens.

Une maison dont plusieurs murs accueillent désormais des photographies encadrées de Germaine Van Parijs, prêtées par la Fondation éponyme.



**Plusieurs activités y ont été organisées en 2015 :**

- Formation sur la sécurité de ses données informatiques (ETUI, 20-21-22/1)
- Présentation des médias d'information auprès des étudiants de l'ISFSC (12/5)
- Un débat organisé par l'IEPP (Institut Européen des Politiques Publiques) (15/06)
- Un débat sur la liberté de la presse organisé par l'AJP (15/10)
- 51 formations AJPro, notamment dans l'auditorium.

Les modalités pour la location de l'auditorium ont été fixées et sont en ligne sur le site de l'AJP (<http://www.maisondesjournalistes.be/auditorium.php>)

### 4. Nos finances

---

Les comptes 2015 (attestés par un réviseur d'entreprise) et le budget 2016 seront disponibles et exposés en détail lors de l'assemblée générale.

En voici déjà les grandes lignes :

Le budget de l'AJP s'élève à près d'1 million d'€. De ce budget, 137.000 € sont destinés à des organismes tiers (ONP et CDJ) et 220.000 retournent chez les journalistes sous forme de bourses (Fonds) ou de défraiement (Journalistes en classe). Le budget de fonctionnement effectif de l'AJP s'établit aux environs de 645000 €/an.

Les recettes et les dépenses de l'AJP proviennent des sources suivantes : les nouveaux chiffres en deux fichiers dans AG

<http://www.ajp.be/ag2016/finances.html>

## 5. Agir pour toute la profession : les actions collectives

*Tout au long de l'année, l'AJP mène des actions collectives qui concernent tout ou partie de la profession. Nous épinglons ci-après quelques thèmes emblématiques de ces actions, en sachant que ces interventions collectives furent beaucoup plus nombreuses*

### 2015, année Charlie

L'année 2015 a commencé par l'impensable : l'attaque terroriste meurtrière contre la rédaction de Charlie Hebdo, le 7 janvier. Un attentat qui allait avoir des répercussions et ondes de choc auprès de tous les citoyens. Le 11 janvier, l'AJP co-organise une [grande manifestation « Je suis Charlie »](#) à Bruxelles. Elle rassemble plus de 20.000 personnes, sous les slogans « Ensemble contre la haine » et « Freedom of speech ». La veille, l'AJP était présente à la grande manifestation de Paris. Pendant les semaines et les mois qui ont suivi, on ne comptera plus les débats, forums, rencontres sur la liberté d'expression, la



critique, le dessin de presse, la tolérance et (les limites à) la liberté d'expression.

Mais très rapidement, des **mesures de sécurité** sont prises pour protéger des rédactions en Belgique : celle du journal Le Soir, qui est évacuée suite à une

*(manifestation du 11 janvier à Bruxelles, à l'avant-plan, François Ryckmans,*

*président AJP et Martine Simonis, secrétaire générale).*

alerte à la bombe le 11 janvier, puis, deux semaines après les attentats de Paris, une protection rapprochée est décidée pour des rédactions de la région liégeoise, suite à des menaces reçues après l'opération menée à Verviers contre une cellule considérée comme terroriste. Tous les médias réfléchissent à la sécurité de leur personnel et la renforcent le cas échéant. Les journalistes et dessinateurs sont devenus des cibles potentielles. Et de liberté d'expression, s'il en est beaucoup question, l'air serait plutôt à l'auto censure : nombre de débats sur la liberté d'expression sont annulés pour des raisons de sécurité. Le Sénat, qui avait travaillé avec l'AJP pour l'organisation d'un colloque provisoirement intitulé « Vivre ensemble, rire ensemble » a dû renoncer à ce projet, toujours pour des raisons de sécurité.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, tous les ministres du gouvernement sont chargés de lutter contre l'antiradicalisme et les discours haineux au travers de leurs compétences. C'est ainsi que le Ministre Marcourt organisera une réunion des directions et rédactions en chef des principaux médias, à laquelle l'AJP a participé. La Ministre Milquet chargera l'AJP de coordonner les initiatives mises en place par plusieurs médias pour rencontrer les élèves autour des thèmes de la liberté d'expression.

## Les journalistes des télévisions locales de la FWB

La situation économique et sociale des TVL reste préoccupante et l'AJP s'en est fait l'écho à plusieurs reprises en 2015. Sont en cause : le mode de financement et le montant global de l'enveloppe, les trop timides (selon le ministre Marcourt) synergies entre chaînes, les relations avec la RTBF et la vision stratégique de la Fédération des TVL.

Dans ce contexte, à l'initiative de l'AJP, les journalistes des TVL ont créé une Société de Journalistes commune (SDJTL) pour peser davantage comme acteurs des changements à venir et interlocuteurs de la Fédération et du monde politique. Le 2 juin, cette SDJ créait son bureau, composé de 8 membres, dont 3 siègent aussi au Conseil de direction de l'AJP. (D. Nokin, V. Votron et B. Lousberg).

La SDJTL a rencontré le ministre Marcourt (le 2 juillet), puis le bureau de la Fédération et son nouveau directeur, pour souligner que les synergies ne peuvent se faire au détriment de l'emploi et des contenus éditoriaux.

## Déontologie

Outre sa présence régulière et active au sein du [CDJ](#) et de l'AADJ, l'AJP a publié avec le mensuel « Journalistes » deux éditions de « DéontoloJ », le trimestriel du CDJ (en janvier et juillet-août 2015) ainsi que deux « Carnets de la déontologie » (en septembre).

Des articles de fond ont été consacrés à la déontologie dans notre mensuel : « Identifier ou non les personnes physiques ? » (avril), « Comment parler du suicide ? » (mai), « Les médias réagissent aux discours de haine et de xénophobie » (septembre).

## Droits d'auteur, ONSS et fisc

### Presse quotidienne

En 2014, l'AJP et les éditeurs de journaux avaient [obtenu une décision anticipée](#) portant sur le Protocole négocié en presse quotidienne. L'administration fiscale a accepté que les journalistes salariés bénéficient de droits d'auteur, outre leur salaire, dès lors que le montant de droits ne dépasse pas 25% de l'ensemble des montants perçus. Il s'agit [d'une avancée importante](#) dans la sécurisation de l'accord collectif pour la presse quotidienne. Cependant, celui-ci n'est toujours pas en vigueur, en raison de l'incertitude liée à la position de l'ONSS. Jusqu'ici, l'ONSS n'a pas manifesté d'intention de soumettre à cotisations sociales les montants perçus par les journalistes salariés au titre de droits d'auteur. [Mais un arrêt de la Cour de cassation](#) a jeté le trouble dans ce dossier : il conclut que les droits voisins versés à des artistes salariés sont soumis à ONSS.

En 2015, éditeurs et journalistes ont pris de nombreux contacts politiques afin de lever cette incertitude. À ce jour, elle persiste et les contacts vont donc se poursuivre en 2016.

### Indépendants

D'autres réunions ont eu lieu au cabinet du Ministre des Finances afin de mettre un terme au « chaos fiscal » en matière de droits d'auteur des journalistes indépendants. Un chaos provoqué d'une part par l'attitude de certains éditeurs (flamands pour la plupart) qui payent les indépendants en 100% de droits d'auteurs ; d'autre part par la méconnaissance des questions de droits d'auteur par le fisc. L'objectif est

toujours de trouver une ligne de partage claire (un prorata chiffré) entre les honoraires et les droits d'auteur perçus par les indépendants. Ce dossier n'a pas abouti en 2015 et est relancé déjà en 2016. A suivre donc.

Lire aussi, sur la question des droits d'auteur, la partie « défense en justice ».

## Pension des journalistes professionnels

Fin décembre 2011, lors de la réforme des pensions menée au pas de charge par le gouvernement Di Rupo, le ministre des pensions Van Quickenborne supprimait en quelques jours tous les régimes de pension spécifiques du secteur privé (pilotes, mineurs, personnel navigant et journalistes professionnels), sans consultation ni évaluation, aux prétextes d'économies ou d'allongement des carrières. En juillet 2012, notre régime était rétabli à l'identique et avec effet rétroactif, suite au lobby des journalistes et de leur union professionnelle. Mais aussi et surtout parce que le régime s'autofinance, qu'il a produit des bonis pendant de nombreuses années et que sa suppression aurait coûté très cher au fédéral, chargé d'en assurer les prestations sans plus percevoir aucune cotisation... Le rétablissement du régime s'accompagnait de la mise en place d'un monitoring financier : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'Office national des pensions fait rapport sur la situation financière du régime.

En 2015, c'est à l'occasion d'un de ces rapports (le premier que nous voyons), que l'ONP a tiré la sonnette d'alarme. Selon ses chiffres et les simulations effectuées, notre régime de pension serait déficitaire (pour la première fois) en 2013 : 312.000 € de mali. Les projections de l'ONP jusque 2025 seraient toutes négatives.

Une première réunion a eu lieu début mai 2015 avec le cabinet Bacquelaine et le SPF pensions. Elle permet de mettre au jour une anomalie : si l'on sélectionne dans notre base de données tous les journalistes professionnels salariés, on obtient 3376 personnes qui devraient cotiser. Et non 2886, qui est le chiffre de l'ONP. Nos listes et celles de l'administration sont croisées. Les employeurs qui ne cotisent pas, alors qu'ils en ont l'obligation légale, ont été identifiés et contactés par l'AJP (et la VVJ côté Flandre). Plusieurs dizaines de régularisations ont été effectuées sur base volontaire. Les employeurs « récalcitrants » seront recontactés une dernière fois en 2016, puis l'AJP assignera en justice.

## Fusion AJP – AJPP -

En 2014, le long chantier vers la fusion entre l'AJP et l'Association des journalistes de la presse périodique (AJPP) avait connu de belles avancées : un protocole d'accord préparatoire à une convention de fusion avait été rédigé. Ce protocole approuvé en 2015 s'est concrétisé dans un projet de convention de fusion qui précise la structure de la future entité, les modalités d'intégration des patrimoines, le type de documents (cartes) qui seront émis selon les catégories de membres et les services spécifiques qui seront rendus aux journalistes et de la presse spécialisées et aux collaborateurs. Outre ce projet de convention, l'AJP (avec la VVJ) a soumis au cabinet du Ministre de l'Intérieur (J. Jambon) un projet de fusion des titres professionnels et des documents de presse officiels par la modification des arrêtés royaux qui régissent la matière. Bien engagé, le processus de fusion entre les associations a connu quelques péripéties en toute fin d'année 2015, qui ont fait craindre l'échec définitif de ce projet. Mais ce 26 février 2016, les associations AJP, VVJ, AGJPB/AVBB, AJPP-VJPP ont **signé officiellement la convention de fusion** ainsi

que les statuts organisant la **création d'une Fondation** destinée à recueillir le patrimoine immobilier de l'AJPP-VJPP ».

## Le renouvellement des documents de presse

Tous les 5 ans, on remet ça : la validité des cartes de presse est quinquennale. En 2017, de nouvelles cartes seront émises, valables jusque 2021. La procédure de renouvellement se déroulera sur toute l'année 2016. En 2015, nous avons préparé un module numérique permettant d'éviter les dossiers « papier » et de procéder au renouvellement en quelques clics. Cette procédure on line démarrera fin février 2016.

## 6. Aides individuelles et défense en justice

Le **service juridique** de l'AJP répond quotidiennement aux questions des journalistes : barème, tarif, piges, cotisations sociales, pension, licenciement, démission, droits d'auteur, droit à l'image, déontologie, responsabilité professionnelle, TVA, impôts,... le spectre est large ! Au-delà de cette première ligne, le service juridique prend aussi en charge les dossiers qui nécessitent une action judiciaire, soit en demandant, soit en défendant. Il s'agit de **l'assistance judiciaire**, gratuite pour les membres de l'Union.

**En 2015, 15 nouveaux dossiers (dont 5 concernent des photographes) ont été confiés à nos avocats :**

Ils sont relatifs sont relatifs à :

- des faits de **violence** contre des journalistes (commis par : police, supporters de foot, habitants de Molenbeek, et un attaché de presse) (4)
- des faits de **harcèlement moral** sur les lieux de travail (1),
- de **licenciement** (3),
- de **recouvrement de créances**, en ce compris de droits sur des photos (2)
- de **rupture de collaboration** (1)
- de **cotisations** sociales INASTI (1), droit au **chômage** (1), régularisation **pension** (1)
- de **censure** (Médor - interdiction en référé) (1)

Parmi ces nouveaux dossiers, certains **ont déjà abouti** : recouvrement de créance (photo) ; levée du référé d'interdiction contre Médor. Les autres sont en attente de plaidoirie, de décision judiciaire ou de règlement amiable.

**Pour les dossiers plus anciens, on note en 2015 :**

- la victoire en appel d'un faux-indépendant contre Sudpresse ;
- le règlement transactionnel d'un dossier de droit à l'image.

**D'autres dossiers plus anciens poursuivent le chemin judiciaire :**

- 10 dossiers concernent la **fiscalité des droits d'auteur** : l'ISI a ciblé une vingtaine de correspondants de l'Avenir, 10 d'entre eux sont défendus par l'AJP. Il s'agit de correspondants que l'Avenir rémunérait entièrement en droits d'auteur. Pour la plupart d'entre eux, l'ISI a formulé des propositions transactionnelles, mais qui ne sont pas encore officialisées. Par ailleurs, certains correspondants refusent les propositions de l'ISI.
- 4 litiges font actuellement l'objet d'une procédure **en appel** : il s'agit de dossiers en matière de **licenciement** (1), **responsabilité civile** (2), **faux indépendants** (1).

**Dans tous ces dossiers, l'AJP prend en charge les frais liés à la défense du/de la journaliste.**

Pour bénéficier de ce service, il faut que le journaliste soit membre, qu'il ait saisi le service juridique de l'AJP et que le conseil de direction ait donné son accord pour l'assistance judiciaire. L'AJP travaille avec plusieurs bureaux d'avocats spécialisés, qui connaissent parfaitement les spécificités liées à la profession.

## 7. La formation permanente : AJPro

### AJPro en 2015, c'est ...

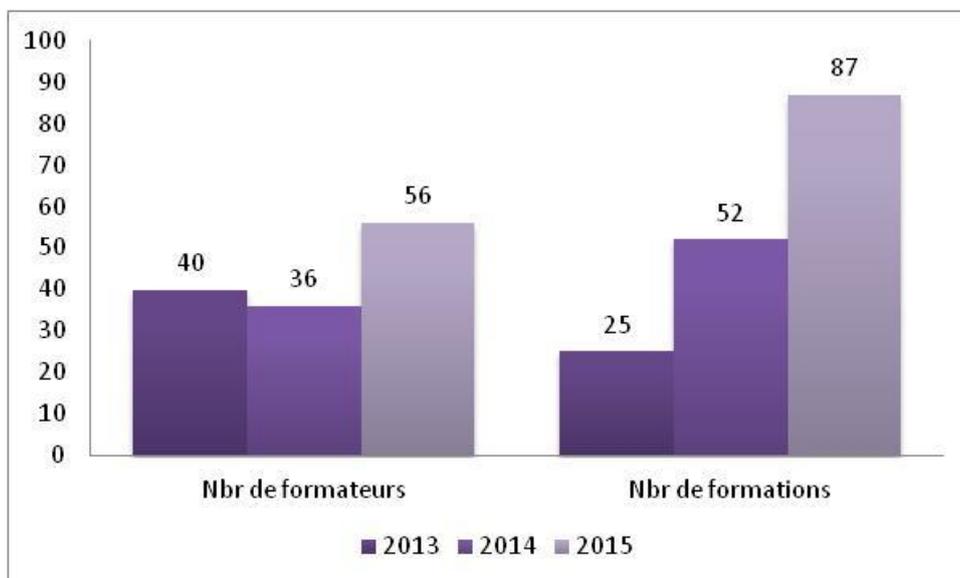
- 56 formateurs
- 87 formations
- 158 personnes différentes enregistrées
- 201 inscriptions enregistrées (ce qui signifie que certains s'inscrivent plusieurs fois, voir graphique ci-après).

Chaque année, AJPro s'efforce de proposer de nouvelles formations.

Comme le montre le graphique ci-dessous, cette offre a été largement étoffée depuis la création d'AJPro (avril 2013), passant de 25 formations en 2013 à 87 formations en 2015.

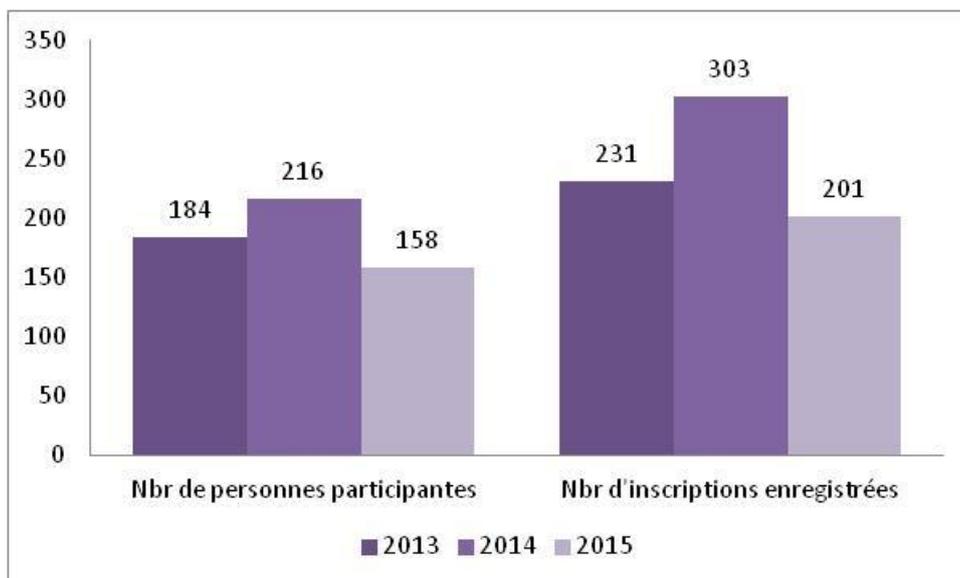


### L'offre d'AJPro depuis sa création en avril 2013



### AJPro: participants et inscriptions enregistrées

Ce graphique présente l'évolution de la fréquentation d'AJPro : à gauche, l'évolution des personnes inscrites, à droite l'évolution des inscriptions totales (certaines personnes ont donc suivi plusieurs formations).



### *La Summerschool*

Pour la troisième année, AJPro a aussi organisé à la fin de l'été une « [summerschool](#) », semaine de formation en formule résidentielle au vert. A l'occasion de cette semaine riche en rencontres et formations professionnelles, un [speed dating « emplois et piges »](#) a réuni une cinquantaine de candidats à l'emploi et 10 employeurs du secteur média.

### *Le prix des formations*

En 2015, le coût des formations n'a pas connu de forte augmentation puisqu'il variait entre 10 et 400 euros pour les membres AJP et entre 15 et 650 euros pour les non-membres. Des [bons de réduction](#), déjà proposés en 2014 et destinés aux journalistes indépendants, aux journalistes salariés et aux étudiants en journalisme ont été maintenus en 2015.

### *Le public cible*

En 2015, on notait une majorité de journalistes professionnels (64) parmi les inscrits ainsi qu'une augmentation du nombre de journalistes pigistes participants.



### Le Comité AJPro

Suite au départ d'Amandine Degand, qui a coordonné AJPro depuis sa création jusqu'en septembre 2015, un Comité a été constitué pour accompagner la mise en place du catalogue 2016. Les membres du Comité sont issus du monde académique, médiatique ou des formateurs ayant déjà contribué aux formations AJPro.

Deux réunions du Comité ont eu lieu fin 2015 pour mettre en place les formations numériques et non-numériques qui seront proposées en 2016.

## 8. Soutenir le journalisme d'enquête : Le Fonds pour le journalisme

**6 ans** – Six ans déjà et 25 appels à projets terminés. Au total, 137 journalistes soutenus et 45 médias aidés indirectement au moins une fois. Dont le nouveau magazine **Médor**. Et suite à nos rencontres avec des rédacteurs en chef, **Trends** est notamment venu s'ajouter à la liste des bénéficiaires

**20 projets soutenus en 2015** - Comme chaque année, quatre appels à projets ont eu lieu : **40** projets de journalistes nous sont parvenus, nous demandant une aide totale de 494.315 euros. **20** projets ont été soutenus pour un montant total de 162.494 euros (des bourses de 1.500 à 15.000 euros).

**18 projets diffusés** - En termes de diffusion/publication, 18 projets ont abouti en 2015. Ils sont tous présentés sur le site du Fonds (<http://www.fondspourlejournisme.be/projets-soutenus/>). Certains ont eu un retentissement important comme le reportage d'**Eric D'Agostino** qui a tourné dans les salles et parcouru les festivals de cinéma (<http://www.fondspourlejournisme.be/la-nef-des-fous/>). L'enquête de **Christian Du Brulle** sur les doctorants en Belgique a boosté les statistiques de son pure-player d'informations scientifiques (<http://www.fondspourlejournisme.be/les-grandes-enquetes-interessent-le-lecteur/>). Et **Pauline Beugnies** a exposé ses photos sur l'Égypte en France et au Musée de la photo de Charleroi (<http://www.journalistefreelance.be/Generation-Tahrir-un-livre-et-une-expo>).

**5 journalistes primés** - Cinq sujets soutenus par le Fonds ont reçu des prix pendant l'année 2015, en Belgique ou à l'étranger : **Maryse Wiliquet** a reçu le Prix du webdocumentaire au Festival international du film d'environnement à Paris (<http://www.fondspourlejournalisme.be/consecrations-internationales/>), **Patrick Séverin** a remporté le Prix Belfius pour sa participation au webdocumentaire #Salaudsdepauvres (<http://www.fondspourlejournalisme.be/salaudsdepauvres-prix-de-la-presse-digitale/>). **Virginie Nguyen** a décroché deux prix en France : le Coup de cœur de l'ANI (Association nationale des iconographes) à Perpignan, et la Mention du jury du Prix Roger Pic, de la Scam (<http://www.fondspourlejournalisme.be/nouvelle-reconnaissance-pour-virginie-nguyen/>). Enfin, **Sylvie Duquenoy** et **Roger Job** ont eu le Prix du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, respectivement pour une enquête intitulée « Nos fringues auront-elles notre peau ? » et un reportage « Au cœur des stups à Charleroi » (<http://www.ajp.be/les-prix-du-journalisme-2015-de-la-federation-wallonie-bruxelles/>).

## 9. La plateforme numérique pour les indépendants

---

La plateforme numérique [JournalisteFreelance.be](http://JournalisteFreelance.be) est un outil qui offre aux journalistes indépendants différents services. Elle a été lancée en mars 2015, avec plusieurs objectifs :

- augmenter la visibilité des journalistes indépendants et de leur travail journalistique,
- faire participer le public à son financement (via un « crowdfunding »)
- valoriser les productions journalistiques à travers un espace de commercialisation (boutique) du travail journalistique.

La plateforme propose un répertoire des freelances, un calculateur de piges, des tarifs, des news, un agenda et un forum, déjà opérationnels. Le crowdfunding et la boutique seront développés dans le courant de l'année 2016.

Le **répertoire** a pour objectif de permettre de trouver, selon des critères de recherche (compétences, domaines d'activité, langue de travail...), un journaliste indépendant capable de traiter un sujet particulier. La plateforme compte actuellement 96 inscrits.

Le **calculateur de piges et les tarifs** permettent de donner des références pour négocier un tarif horaire équitable. Le site recense aussi les tarifs réellement appliqués (enquête sur les tarifs) ou qui devraient l'être (barèmes).

Les **news** permettent de communiquer des infos relatives à la profession et aux membres. L'**agenda** répertorie les activités (formations, conférences, évènements...) susceptibles d'intéresser les journalistes indépendants.

Le **forum** a pour objectif de permettre aux journalistes d'augmenter leurs compétences et expériences en les mutualisant et de créer un réseau-ressource de journalistes.

### À venir

Le **crowdfunding** fera appel à la « communauté » pour financer un projet. Cette fonctionnalité a pour objectif d'offrir aux journalistes de nouvelles opportunités de financement, de leur permettre de valoriser leur travail, d'augmenter leurs revenus et de renforcer leur indépendance (financière et journalistique).

La **boutique** aura pour objectif de valoriser, vendre et rentabiliser les productions des journalistes membres (en ce compris à l'étranger) ainsi que de développer le réseau/le carnet d'adresses des journalistes.

Depuis le lancement du site, la progression de la fréquentation est constante : près de 40 000 visites pour une moyenne de 150 visites/jour.

## 10. Dans les écoles : journalistes en classe

En 2015, environ 70 journalistes se sont rendus 379 fois dans les écoles (6 rencontres de plus qu'en 2014).

On a vu une augmentation des demandes dans l'enseignement secondaire à la suite des attentats de *Charlie Hebdo*. En concertation avec le cabinet de la ministre Joëlle Milquet (Enseignement obligatoire), l'AJP a coordonné les initiatives mises en place par *La Libre Belgique*, *la RTBF* et *RTL TVI*. Une circulaire ministérielle commune a été rédigée à ce sujet.

Par ailleurs, en partenariat avec l'asbl ACMJ (Action Ciné Médias Jeunes), l'AJP a conçu un **manuel pédagogique** à destination des journalistes, futurs ou actuels intervenants en classe. Ce manuel propose des activités (analyses et/ou exercices) à réaliser avec des élèves, ainsi que des fiches explicatives abordant les questions généralement posées en classe.

[http://www.ajp.be/telechargements/jec/manuel\\_pedagogique.pdf](http://www.ajp.be/telechargements/jec/manuel_pedagogique.pdf)

Le manuel a été mis en ligne en 2015.

Une nouvelle édition actualisée de la [brochure « Journalistes et médias »](#) a été imprimée en octobre.

## 11. Egalité et diversité

L'AJP a signé avec la Direction Egalité des chances de la Fédération Wallonie-Bruxelles une convention de quatre ans (2013-2016) lui permettant de réaliser quatre projets relatifs à la diversité dans les médias et dans les effectifs journalistiques. Ces projets sont subventionnés par la FWB à hauteur de 20.000€ par an.

- La deuxième édition de **l'étude de l'égalité et de la diversité en presse quotidienne** ;
- La recherche **Global Media Monitoring Project (GMMP) 2016** ;
- Une **base de données d'expertes et de personnes issus de la diversité** culturelle
- Un **kit pédagogique « diversité »** impliquant des enseignants en journalisme et communication.

À ce jour, deux de ces projets ont été réalisés, ainsi qu'un projet lié à la représentation des jeunes dans la presse quotidienne : l'étude égalité et diversité en presse quotidienne et la nouvelle édition du *GMMP*.

### Les études



En 2014, l'AJP a été mandatée par le ministère de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des Chances de la FWB afin de réaliser la deuxième édition de l'étude de l'égalité et de la diversité en presse quotidienne belge francophone. Les résultats donnés ont donné lieu à la publication d'une brochure en 2015 :

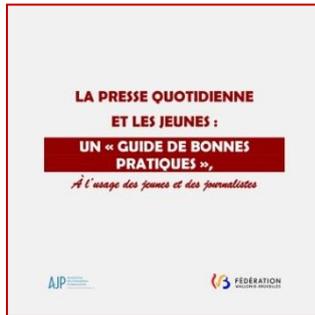
[www.ajp.be/telechargements/diversite/diversite2015.pdf](http://www.ajp.be/telechargements/diversite/diversite2015.pdf)

Un appel d'offre a également été lancé par le Service Jeunesse de la FWB pour la réalisation d'une étude sur l'image et la représentation des jeunes de 3 à 30 ans en presse quotidienne. Les



méthodologies étant complémentaires, cette étude a été réalisée en parallèle à l'étude diversité et égalité. Les résultats sont disponibles sur :

[www.ajp.be/telechargements/diversite/imagejeunes.pdf](http://www.ajp.be/telechargements/diversite/imagejeunes.pdf)



Un guide des bonnes pratiques, à l'usage des jeunes et des journalistes, constitue le second volet du projet « jeunes dans la presse quotidienne ». Il s'appuie sur un *benchmarking* des pratiques journalistiques, en Belgique et à l'étranger, en matière de représentation et de participation des jeunes à la presse.

[www.ajp.be/telechargements/diversite/bonnespratiques.pdf](http://www.ajp.be/telechargements/diversite/bonnespratiques.pdf)

bonnes pratiques.



L'AJP a également édité un folder résumant les principaux résultats de l'étude « jeunes » et présentant le guide des

[www.ajp.be/telechargements/diversite/folder\\_jeunes\\_2015.pdf](http://www.ajp.be/telechargements/diversite/folder_jeunes_2015.pdf)

Ces « outils » s'inscrivent dans la continuité du projet de sensibilisation des rédactions à la question de l'égalité et de la diversité, ainsi qu'à l'image des jeunes dans la presse quotidienne en Fédération Wallonie Bruxelles.

## Conférence de presse

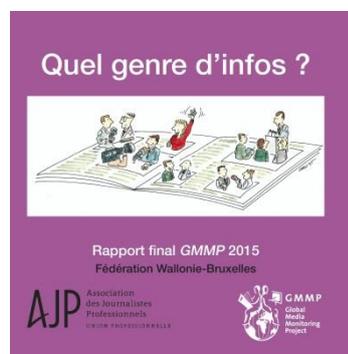


De gauche à droite : Martine Simonis (AJP), Isabelle Simonis (Ministre de la Jeunesse), Jean-Claude Marcourt (Ministre des Médias) et Halima El Haddadi (AJP).

Les résultats des deux études, ainsi que le guide des bonnes pratiques jeunes à destination des journalistes et le folder jeunes, ont été présentés lors d'une conférence de presse le 6 juillet 2015.

Représentant l'AJP, **Martine Simonis** (Secrétaire générale) et **Halima El Haddadi** (Coordinatrice diversité) ont présenté les principaux résultats des études et les publications, aux côtés d'**Isabelle Simonis** (Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances) et de **Jean-Claude Marcourt** (Vice-Président du gouvernement de la FWB, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias).

## “Quel genre d'infos ?” : Global Media Monitoring Project (GMMP) 2015



Le *GMMP* est une étude qui chiffre la place des femmes dans les informations des médias 'mainstream' à travers le monde. Cette étude a

lieu tous les 5 ans depuis 1995. 114 pays ont participé à cette édition 2015.

L'AJP a coordonné l'édition 2015 du GMMP pour la FWB, avec une équipe de 19 chercheuses et chercheurs, provenant de l'UCL, l'ULB, l'IHECS, l'ISFSC, l'Université des femmes et le CSA.

Tous les résultats font l'objet d'une publication de 64 pages<sup>1</sup>, disponible sur le site Internet de l'AJP dédié aux questions du genre dans l'information : [www.queigenredinfos.be](http://www.queigenredinfos.be), ou sur simple demande dans sa version imprimée ([www.ajp.be/librairie](http://www.ajp.be/librairie)).

Toutes les études diversité sont consultables sur [www.ajp.be/diversite](http://www.ajp.be/diversite) et peuvent être commandées gratuitement en version imprimée sur [www.ajp.be/librairie](http://www.ajp.be/librairie).

### Des projets en 2016 pour améliorer la diversité dans les médias

L'AJP fera aboutir les deux autres projets « diversité » au cours de l'année 2016. Il s'agit de deux outils : l'un à destination des journalistes, l'autre à destination des enseignants.

- Une **base de données d'expertes et de personnes issus de la diversité** culturelle : ce projet est actuellement en cours de réalisation. Cette base de données permettra, *in fine*, aux journalistes d'avoir accès à un large panel d'expert(e)s et de diversifier leurs sources. L'AJP souhaite également pouvoir former les expert(e)s qui en ont besoin à la communication avec les médias.
- Un **kit pédagogique « diversité »** impliquant des enseignants en journalisme et en communication : ce dernier projet aboutira au cours du dernier semestre de l'année 2016.

## 12. L'AJP dans les médias, les colloques, sur le net et les réseaux sociaux...

L'AJP intervient dans les médias, les écoles, les colloques, les manifestations à propos du journalisme, de son évolution, des médias, de la déontologie, de la liberté d'expression,... Elle est aussi active sur son site et ses médias sociaux.

### En Belgique :

- Émission « Zoom Info », Radio Arabel (7/1)
- JP RTBF, BEL RTL (Vrebos), Contact... Interviews et directs "Charlie" (7/1)
- Le Mag, Télé Bruxelles (8/1)
- Matin Première (Charlie – 08/01)
- Manifestations « Je suis Charlie » (Paris, Bruxelles 11/1)
- RTBF – Émission laïque « Libres ensemble » sur Charlie Hebdo et liberté d'expression (17/01)
- JT RTBF (sur Sudpresse, 14/1)
- Face à l'Info, RTBF (14/1)
- Télé Bruxelles (14/1)
- Débat Namur (caricatures, 4/2)
- Conférence de presse avec J.Milquet sur les opérations en classe (23/2)
- Table ronde Namur (sur Santé mentale et médias, 26/2)
- Ihecs : conclusions du colloque « Jeunes et médias » (2 et 3/04)
- Prix Albert Londres, RTBF, co-organisation débat secret des sources
- CSA : intervention sur la notion « d'information » (19/06)

---

<sup>1</sup> [www.ajp.be/le-rapport-gmmp-2015-en-federation-wallonie-bruxelles](http://www.ajp.be/le-rapport-gmmp-2015-en-federation-wallonie-bruxelles)

- Smart : situation des pigistes (30/06)
- Conférence de presse avec JP Marcourt et I. Simonis sur la diversité dans les médias (06/07)
- JP RTBF sur la diversité dans les médias (6/07)
- « Eté bien frappé » RTBF, table ronde sur la diversité dans les médias (04/08)
- Séminaire sur la liberté d'expression avec Stéphane Hoebeke et Béatrice Delvaux (02/10)
- « Questions à la Une », RTBF (7/10)
- Salon de l'éducation, Charleroi (sur EAM, 14/10)
- Manifestation contre l'impunité (FIJ – Bruxelles- 02/11)
- Salon des médias, Namur (13/11)
- Jury prix de presse : Belfius et Parlement FWB

#### A l'International

- AG de la FEJ à Budva (Montenegro, 1-5/06)
- 48 heures de la pige (Strasbourg, 2-3/07)
- 6e Forum Annuel des Chartes de la Diversité de l'UE (Luxembourg, 27-28/10)
- Assises de l'UPF à Lomé : femmes et médias (Togo, 25-29/11)

#### Le site AJP.be et les réseaux sociaux

- **Le site [ajp.be](http://ajp.be)** : le site [ajp.be](http://ajp.be) dont la version actuelle est en ligne depuis 2014, connaît un trafic régulier. En 2015, il totalise en moyenne 12280 visiteurs uniques/mois et 28169 visites/mois.

C'est la rubrique « Emploi » qui suscite le plus d'intérêt. Vient ensuite la rubrique « Actu ».

- **Le compte Twitter et la page Facebook** : [le compte Twitter](#) de l'AJP, actif depuis juin 2009, compte près de 5900 abonnés (+1150 en 2015), 4439 Tweets (+726 en 2015) et 38 listes (+30 en 2015). La plupart des listes créées regroupent des journalistes belges francophones selon leurs domaines de compétences (économie, société, politique...), leur fonction (caméraman, photographe...), leur statut (freelance). D'autres listes regroupent des comptes traitant des sujets ou des domaines particuliers ayant un lien avec le journalisme (NTIC, monde académique ou politique, organisations de journalistes...). Les listes, régulièrement enrichies, sont publiques et constituent de bons outils de veille et de curation.

[La page Facebook](#), active depuis le mois de mai 2015, compte plus de 600 « J'aime la page ».

Au plan éditorial, le compte Twitter se concentre sur ce qui concerne le journalisme belge francophone ainsi que sur la diffusion des offres d'emploi (usage plus « professionnel »). La page Facebook diffuse des informations plus générales, voire internationales (Infos sur le World Press Photo, sur la manif de soutien à un journaliste palestinien en grève de la faim, sur l'organisation des assises internationales du journalisme,...). Pour autant, la page Facebook ne néglige pas le journalisme belge.